

Genève, le 9 novembre 2021

Aux représentant-e-s des médias

Conférence de presse de la Cour des comptes

DÉLÉGATIONS D'ACTIVITÉS COMMERCIALES PAR UNE ENTITÉ SUBVENTIONNÉE

GENÈVE-PLAGE (ÉTAT DE GENÈVE) BAINS DES PÂQUIS (VILLE DE GENÈVE)

Madame, Monsieur,

Les magistrats de la Cour des comptes ont le plaisir de vous convier à une conférence de presse qui aura lieu le

Mardi 16 novembre 2021 à 10 heures
à la salle des ventes de l'Office des faillites (salle Hermès)
Route de Chêne 54, rez-de-chaussée, 1208 Genève.
(arrêt TPG 12/17/21 : Amandolier ; arrêt CFF : Genève-Eaux-Vives)

Situés au bord du lac, Genève-Plage et les Bains des Pâquis sont deux sites emblématiques du canton très fréquentés par les Genevoises et Genevois.

À la suite de communications citoyennes, la Cour s'est intéressée aux conditions auxquelles les associations subventionnées pour gérer ces sites avaient délégué à un tiers privé la gestion d'une activité commerciale sur les lieux en question. Pour Genève-Plage, cela concerne la gestion d'une zone événementielle pour des prestations de bar/restauration et d'animation (l'enseigne « *Les Voiles by Genève Plage* »). Dans le cas des Bains des Pâquis, il est question de la sous-traitance de l'activité de la buvette. Ces deux cas ont été analysés à l'aune d'une problématique plus générale au sein du Canton et de la Ville de Genève qui concerne les cas de délégations d'activités commerciales à un tiers privé par une entité subventionnée.

L'audit de conformité réalisé par la Cour vise principalement à s'assurer que la gouvernance et les contrôles mis en place par le canton/la Ville de Genève pour gérer les cas de délégation sont adaptés aux risques d'image et financiers inhérents à cette problématique, et que la redevance payée par les sociétés privées pour exploiter les Voiles sur le site de Genève-Plage et la buvette aux Bains des Pâquis est au « juste prix ».

Nous vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

Note : les journalistes qui souhaitent participer à la conférence de presse sont priés de bien vouloir s'annoncer par courriel auprès du secrétariat de la Cour des comptes (info@cdc-ge.ch) d'ici au 15 novembre 2021 à 12h, afin que les règles de distanciation puissent être respectées dans la salle Hermès. De plus, le port du masque est obligatoire à l'intérieur du bâtiment et tout au long de la conférence de presse.

Isabelle TERRIER
Présidente

Pour toute information complémentaire, prière de prendre contact avec :
Monsieur Frédéric VARONE, magistrat suppléant de la Cour des comptes
courriel : frederic.varone@cdc.ge.ch